



Inertie d'un cohéritier suite à demande de partage

Par **pesca**, le **01/03/2010** à **02:08**

Bonjour à tous,

Suite à de nombreux courriers proposant des solutions de partage amiable dans une succession, le cohéritier fait trainer sans faire de choix.

De quelle manière, puis-je l'obliger à prendre une décision, car plus le temps passe et plus les frais augmentent?

Il y a bien la mise en demeure, mais puis-je le faire de mon propre chef ou dois-je passer par un avocat, un huissier, ou un notaire; qui dois-je avertir de cette procédure?: le TGI du lieu de la succession ou le notaire chargé du dossier? pas facile de s'y retrouver dans cette jungle.

Merçi par avance à ceux qui voudrons bien me répondre.